



INSTITUT POUR LA JUSTICE

CITOYENS POUR L'ÉQUITÉ

RAPPORT MORAL – 2019

En 2019, l'Institut pour la Justice a eu à cœur d'avancer sur deux axes stratégiques. L'association a mis l'accent sur son travail de fond, en poursuivant le développement de son apport scientifique et parallèlement elle a intensifié son travail d'information auprès de tous ses donateurs, ses sympathisants et le grand public.

En publiant des études sérieuses sur les sujets qui la préoccupent, l'association a continué à renforcer sa crédibilité et son rôle d'acteur indispensable auprès des pouvoirs publics pour alimenter le débat de propositions réalistes et courageuses, en phase avec les attentes des Français. Si l'IPJ ne peut se substituer au législateur pour amorcer les réformes dont notre pays a besoin en matière de Justice, l'association se doit d'être en première ligne pour représenter les Français qui lui font la confiance et convaincre les élus.

Son travail d'information est donc primordial, c'est pourquoi en 2019, sur la lancée de 2018, l'IPJ a continué à investir les réseaux sociaux ainsi que les plateformes de vidéos. Cette façon rapide et directe de communiquer permet de toucher un très grand nombre, ce qui est indispensable pour peser dans le débat. Dans les médias en 2019, l'IPJ a fait montre de beaucoup de réactivité pour apporter son analyse à toutes les décisions politiques et tous les faits divers qui relèvent des manquements et des dysfonctionnements que l'association combat et dénonce depuis sa création.

LES FAITS MARQUANTS

Un nouvel expert rejoint le collège d'experts de l'IPJ

En 2019, l'arrivée d'un nouvel expert est une grande fierté pour l'IPJ dont le travail et le sérieux sont reconnus par d'éminents juristes. Leur implication aux côtés de l'Institut pour la Justice permet une collaboration efficace dans le but d'aboutir à des propositions concrètes et des pistes de réforme réalistes.

Bernard Valézy, commissaire divisionnaire de la police nationale, a ainsi rejoint les seize experts, magistrats, professeurs de droit, psychiatre, juristes, policier, économiste, haut fonctionnaire... qui apportent à l'association leur concours pour mener à bien sa mission.

Bernard Valézy est ancien directeur adjoint de l'École Nationale Supérieure de la Police et Vice-président de l'association « Assistance et Recherche de Personnes Disparues ». Cette association, fondée en 2003, intervient auprès des familles touchées par la disparition d'un proche, majeur ou mineur.

« Lutter contre les violences », l'expertise de l'IPJ écoutée au Sénat

En juillet, l'IPJ a fait entendre sa voix au Sénat par l'intermédiaire de son porte-parole **Me Guillaume Jeanson** et de son experte **Heather Mac Donald**, spécialement venue des États-Unis. Ils sont intervenus sur le thème « Lutter contre les violences en France ». Ce colloque, sous le patronage du Président du Sénat **Gérard Larcher**, a permis aux deux juristes d'exposer, devant des parlementaires français, les solutions qui ont été mises en œuvre pour faire baisser la criminalité aux États-Unis et dans d'autres pays étrangers et expliquer comment ces solutions pourraient être appliquées en France.

Me Guillaume Jeanson et **Heather Mac Donald** n'ont pas hésité à monter au créneau. Pourquoi ce qui a marché aux États-Unis ne serait-il pas mis en œuvre en France, avec quelques adaptations si besoin ?

Pourquoi ne pas essayer ce qui a prouvé son efficacité, notamment la célèbre « théorie de la vitre brisée » ?

Pourquoi continuer à subir la hausse des violences, des agressions ou des cambriolages ?

Autant de questions auxquelles ont répondu les deux experts devant le législateur.

Notre pétition contre l'abaissement de l'âge de la responsabilité pénale mobilise plus de 30 000 personnes

L'association a envoyé au plus grand nombre par tous les canaux possibles une grande pétition pour dire « **Non à la réforme de la Justice des mineurs** ». En quelques jours, elle a reçu plus de 30 000 signatures de toute la France, même des Dom Tom.

Parmi les mesures avancées dans ce projet de loi : instaurer l'âge de l'irresponsabilité pénale à 13 ans. Une faute majeure selon l'IPJ, qui va aggraver le sentiment d'impunité de nombreux mineurs délinquants et sera exploitée par les pires réseaux mafieux et criminels. L'Institut pour la Justice, par sa mobilisation et son travail d'argumentation, entend peser dans le débat parlementaire pour faire renoncer la ministre à ce projet.

Mais une pétition seule ne suffit pas pour faire bouger les lignes. **Maître Guillaume Jeanson**, le porte-parole de l'IPJ, a contacté tous les parlementaires pour les convaincre de faire barrage à ce texte. L'argumentaire de l'association est implacable, elle a notamment interrogé le Professeur **André Varinard**, qui a présidé la commission sur la réforme de l'ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante.

Une conférence-débat sur les dérives et la politisation de la Justice avec Philippe Bilger particulièrement appréciée

Le 28 novembre, l'Institut pour la Justice a convié M. Philippe Bilger, magistrat honoraire et auteur du livre *Le mur des cons*, à répondre à la question : ***Politisation et dérives de la Justice, où en est-on ?***

À la mairie du 17^e arrondissement de Paris, devant une salle comble, l'ancien magistrat s'est prêté au jeu des questions réponses préparées par l'IPJ puis a répondu aux questions nombreuses de l'assistance. Philippe Bilger, qui a notamment été avocat général au tribunal de Paris pendant de nombreuses années, a ainsi eu l'occasion de revenir sur ces années d'expérience. Son jugement ne manque pas de critique à l'égard de l'institution judiciaire. Il a d'ailleurs évoqué les dérives de la Justice parmi lesquelles il place en tête du classement la sinistre affaire du Mur des Cons.

LES ACTIONS AUPRES DES ELUS

L'IPJ en faveur du maintien de la MIVILUDES

L'Institut pour la Justice a pris part à la conférence de presse en faveur du maintien de la MIVILUDES (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) à l'Assemblée nationale le jeudi 10 octobre sous la présidence de Monsieur le député Patrice Verchère, député LR du Rhône.

L'association était notamment aux côtés de Monsieur Georges Fenech, ancien député LR du Rhône, ancien président de la MIVILUDES et ancien président du groupe d'études sur les sectes à l'Assemblée Nationale, de Monsieur Patrick Kanner, Sénateur du Nord, Président du Groupe Socialiste du Sénat et ancien Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, de Madame Brigitte Liso, députée LREM du Nord, de M. Jean Pierre Brard, ancien député Divers Gauche de Seine-St Denis, ancien Membre du Conseil d'Orientation de la MIVILUDES et de M. Philippe Vuilque, ancien député PS des Ardennes et rédacteur du rapport parlementaire « Enfance volée, les mineurs victimes des sectes ».

Cette conférence de presse était organisée en réaction à l'annonce de l'intégration de la MIVILUDES, jusque-là placée sous l'autorité du Premier ministre, au Ministère de l'intérieur en janvier 2020. Cette évolution lui fera perdre son caractère « interministériel », garant de son efficacité, depuis sa création il y a 17 ans, à coordonner l'action des pouvoirs publics et à mener son rôle d'information, de prévention et de formation sur le phénomène sectaire.

DES RENCONTRES PROFESSIONNELLES ENRICHISSANTES

La crédibilité de l'IPJ repose notamment sur la succession de rencontres professionnelles que l'association réalise. Ces rencontres lui permettent de développer des connaissances

précieuses pour exercer avec toujours plus d'acuité son esprit critique. En affinant son analyse de l'actualité, elles lui permettent de défendre plus efficacement ses idées.

Parmi elles, voici deux entretiens, réalisés en 2019, qui ont été filmés et sont en ligne sur le site de l'Institut pour la Justice :

Heather Mac Donald, La criminalité aux États-Unis

L'IPJ a pu s'entretenir, lors de son passage en France avec l'une de ses experts et réaliser avec elle un entretien passionnant sur les questions de criminalité aux États-Unis. Heather Mac Donald est chercheur au Manhattan Institute et éditrice au City Journal.

Cette ancienne avocate américaine, spécialiste des questions de criminalité, a répondu aux questions de l'IPJ sur les sujets suivants :

Comment expliquez-vous la baisse spectaculaire de la criminalité à New York ?

Quelle est la différence entre la théorie de la vitre brisée et la « tolérance zéro » ?

Quelle est la situation actuelle de la criminalité à New York ?

D'où viennent les critiques de la police aux États-Unis et quelles en sont les conséquences ?

L'incarcération aux États-Unis est-elle excessive ou est-elle la conséquence d'une criminalité importante ?

Dans son travail de recherche, l'IPJ regarde beaucoup ce qui se fait à l'étranger pour pouvoir s'inspirer de ce qui fonctionne et ce qui est efficace. Entretenir un réseau de personnalités éminentes est une tâche impérative.

Axelle Girard, Déléguée Île-de-France de l'ARPD

L'Institut pour la Justice a reçu Axelle Girard, représentante Île-de-France de l'association « Assistance et Recherche de Personnes Disparues » (ARPD). Cette association nationale, fondée et enregistrée en février 2003, intervient auprès des familles touchées par la disparition d'un proche, majeur ou mineur. Elle a ainsi pu donner de la visibilité à son association et en a expliqué le but, les moyens d'action, et le rôle qu'elle a joué dans l'enquête qui concerne Nordhal Lelandais.

PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

En 2019, l'Institut pour la Justice a publié de nombreux travaux d'experts, pour qu'ils aient une chance d'être entendus et repris dans les médias. Toutes ces études ou entretiens, plus de soixante-dix depuis l'origine, recouvrent des sujets très variés, qui sont souvent tabous au sein des milieux politiques et judiciaires et que l'association a à cœur de traiter avec sérieux et réalisme. Regarder la réalité en face et réfléchir à des solutions pour pallier les problèmes font partie des missions de l'association.

- **Quelques réflexions et autres considérations sur l'ordonnance de 1945**

Raphaël Piastra - Maître de conférences en droit public à l'IUT de l'université Clermont-Auvergne

En annonçant une nouvelle révision de l'ordonnance de 1945 et en la faisant discuter au Parlement, notre collègue la ministre de la Justice, Nicole Belloubet, a surpris. Elle a surtout relancé le débat sur un sujet sensible et d'une brûlante actualité.

Depuis quelques années et la montée de la délinquance des mineurs, les questions de la responsabilité pénale de ces derniers et la réforme de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante occupent une place centrale dans le débat public en France. Son principal apport est de modifier les tribunaux pour enfants créés par la loi du 22 juillet 1912 et le juge des enfants et de définir la primauté de l'éducatif sur le répressif. En d'autres termes, la responsabilité pénale des mineurs délinquants est plus ou moins atténuée en fonction de leur âge. Plus ils sont jeunes, plus l'objectif légal est de les protéger plutôt que de les punir. Depuis lors, de multiples problèmes se sont posés. En partant d'un constat, nous analyserons les principaux d'entre eux. Avec un esprit critique, libre, parfois provocateur, mais au service d'une cause qui est un enjeu majeur dans notre société.

- **Prisons : comment traiter le problème des détenus dangereux et violents**

Laurent Lemasson - Docteur en droit public et science politique, responsable des publications à l'Institut pour la Justice

L'administration pénitentiaire fait face à une augmentation tendancielle des détenus violents et dangereux. Cette hausse tendancielle est d'abord la conséquence de l'arrivée en prison de nouveaux types de détenus. Des détenus plus violents, plus impulsifs, plus rétifs à toute discipline que ceux des générations précédentes. Par ailleurs, à ces problèmes liés aux délinquants « ordinaires », sont venus se rajouter depuis quelques années ceux liés au terrorisme islamique et au prosélytisme en prison.

Face à cette problématique, il serait nécessaire de sortir des demi-mesures qui ont prévalu jusqu'alors, de manière à pouvoir développer au grand jour, de manière parfaitement légale et transparente, les outils pénitentiaires dont la France a un besoin criant.

L'alternative à laquelle nous faisons face désormais est soit de laisser la situation continuer à se dégrader dans nos établissements pénitentiaires jusqu'à ce qu'un durcissement général des règles de détention soit imposé à tous les détenus, soit d'isoler complètement les condamnés les plus dangereux et les plus violents dans des unités à sécurité renforcée pour des périodes suffisamment longues.

Le choix ne devrait pas être douteux.

- **La recherche des personnes disparues – Entretien avec Bernard Valézy**

Bernard Valézy est commissaire divisionnaire de la police nationale et vice-président de l'association « Assistance et Recherche de Personnes Disparues »

Plus de 73 000 personnes disparaissent tous les ans en France. Une très grande majorité de ces disparitions se résolvent in fine par la découverte de la personne disparue, vivante ou décédée. En revanche, un millier d'entre elles ne sont jamais résolues. Tous les 20 ans, 20 000 personnes disparaissent donc sans qu'on ne sache jamais ce qu'elles sont devenues.

Bernard Valézy s'entretient avec l'IPJ au sujet du phénomène des personnes disparues et explique les lacunes du dispositif français en la matière.

- **La réforme de la justice des mineurs – Entretien avec André Varinard**

André Varinard est professeur émérite de droit de l'université Jean Moulin Lyon III. Il a présidé la commission sur la réforme de l'ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante.

Le gouvernement a obtenu du Parlement, dans le cadre de la loi pour la réforme de la justice, une habilitation à réformer l'ordonnance de 1945 par la création d'un code de justice pénale des mineurs.

Les consultations relatives à cette réforme de la justice des mineurs sont actuellement en cours.

André Varinard, auteur en 2009 du rapport intitulé : « Adapter la justice pénale des mineurs : entre modifications raisonnables et innovations fondamentales – 70 propositions », s'entretient avec l'IPJ au sujet de cette réforme à venir.

- **Que faire des « revenants » du djihad?**

Laurent Lemasson - Docteur en droit public et science politique, responsable des publications à l'Institut pour la Justice

Entre 2011 et 2016 (année de son expansion maximum), quelques 42 000 combattants étrangers seraient venus de partout dans le monde pour se battre sous le drapeau noir du « califat » islamiste. Parmi eux-ci, environ 5 000 seraient venus d'Europe.

Un nombre considérable d'entre eux ont certainement été tués sur place. Mais d'autres, au fur et à mesure que la défaite de l'État islamique devenait inéluctable, ont tenté de rejoindre d'autres théâtres d'opérations, ou bien de retourner dans le pays dont ils étaient venus. Maintenant que l'État Islamique a disparu, la plupart des djihadistes qui sont encore en vie vont essayer de rentrer en Europe, où ils escomptent avoir un sort bien plus clément qu'en Syrie ou en Irak.

Cette situation place les gouvernements des pays européens dont ces djihadistes ont la nationalité devant une question très embarrassante : que faire de ceux-ci ? Faut-il accepter leur retour, ou bien faut-il s'y opposer ?

Cette question comporte des aspects à la fois juridiques, moraux et politiques, ce qui la rend particulièrement complexe. Ces différents aspects doivent être abordés frontalement et sans

préjugés, car les dilemmes posés par les « revenants » de Daech se reposeront sûrement un jour où l'autre, dans d'autres cas, et sans doute plus tôt que plus tard.

- **Proposition de loi sur la légitime défense : retour au réel**

Charles Rouvier - Journaliste indépendant et élève avocat

La proposition de loi « visant à mieux définir le cadre de la légitime défense », déposée par le député Joachim Son-Forget et sept autres députés, le 19 juin 2019, tend vers un réalisme salubre, atténuant les errements d'une jurisprudence inadéquate. Elle étend en effet les hypothèses légales de présomption de légitime défense et assouplit les exigences actuelles de proportionnalité de la riposte.

D'autres sources majeures d'injustices restent néanmoins à traiter, par exemple la condition jurisprudentielle d'un caractère involontaire de l'acte.

- **Indûment et excessivement punitif ?**

Les allégations selon lesquelles le système judiciaire britannique emprisonne à tort des milliers de personnes ne concordent pas avec les preuves - Par Theodore Dalrymple

En Grande-Bretagne, presque toutes les personnes instruites croient savoir que le système pénal est d'une grande sévérité, une sévérité injustifiée et même cruelle et que des milliers de personnes languissent en prison sans avoir rien fait de vraiment grave.

Cette croyance est à l'opposé de la réalité. Non seulement l'immense majorité des détenus dans les prisons britanniques sont des multirécidivistes, mais les crimes, y compris les crimes les plus graves, ne sont en général punis que par des peines très légères.

En fait, ce qui est remarquable en Grande-Bretagne, ce n'est pas qu'il y ait tant de criminalité, mais si peu, car le système pénal ne fait pas grand-chose pour la dissuader.

- **Cannabis : état des lieux – Entretien avec Serge Lebigot**

Serge Lebigot est président de l'association Parents contre la drogue

Alors que certains députés de la majorité LREM se sont prononcés pour la légalisation du cannabis et que le ministre de la Santé a annoncé que l'usage de médicaments à base de cannabis serait autorisé l'année prochaine, Serge Lebigot dresse un état de lieux sur le sujet.

Où en est la consommation de cannabis en France ? Les médicaments à base de cannabis sont-ils réellement efficaces ? Quelle est la législation sur le cannabis dans les autres pays européens ? Quels pays ont légalisé cette drogue et avec quels résultats ?

La réalité est souvent bien différente de celle que nous présentent les médias ou les hommes politiques.

- **Suppression de l'ONDRP : quelles conséquences ? – Entretien avec Alain Bauer**

Alain Bauer est professeur de criminologie au Conservatoire National des Arts et Métiers

Il a été décidé, le 4 octobre dernier, de supprimer l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ), et par voie de conséquence l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), qui lui était rattaché.

Alain Bauer a été président du conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance de 2003-2010, puis de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales de 2010-2013. Il nous rappelle quelles étaient les missions de l'ONDRP, les outils innovants qu'il avait développés, et il nous explique les conséquences qu'aura sa suppression.

- **La Grande Borne octobre 2016 : quand est franchie la frontière du quartier**

Michel Aubouin est préfet, ancien inspecteur général de l'administration, auteur de « 40 ans dans les cités » et de « Histoire et dictionnaire de la police française » (avec Jean Tulard).

Le 8 octobre 2016, un commando d'individus cagoulés est sorti du quartier de la Grande Borne, dans l'Essonne, pour incendier deux véhicules de police qui stationnaient de l'autre côté de la route départementale et tenter de tuer leurs occupants. Les quatre agents visés survivront miraculeusement à cette tentative d'assassinat.

La gravité de l'acte a marqué les esprits, mais il a surtout craté un échelon de plus dans la détérioration générale de la situation. Jusque-là, en effet, toutes les irruptions de violence collectives, qualifiées de « violences urbaines », se déroulaient dans le champ clos de la cité. Alors que le procès des auteurs de cette attaque brutale vient de s'achever, avec des peines très inférieures à celles demandées lors des réquisitions, Michel Aubouin, ancien préfet, et auteur en 2016 d'un rapport remarqué au Premier ministre sur la situation des banlieues, analyse les causes de la dérive progressive du quartier de la Grande Borne.

Cette dérive est exemplaire de celle de la plupart des quartiers dits « sensibles », et le procès qui s'achève aurait dû être l'occasion d'une prise de conscience publique et d'une réflexion politique approfondie sur le grave problème qu'ils représentent. Malheureusement, on ne peut pas dire que tel a été le cas.

- **L'erreur est humaine...**

Theodore Dalrymple est chercheur associé au Manhattan Institute et éditeur au City Journal. Il est médecin psychiatre à la retraite et a travaillé à la prison de Birmingham.

Le 29 novembre, à Londres, deux personnes ont été tuées et trois autres blessées à coup de couteau par un homme de 28 ans nommé Usman Khan. Cet homme avait déjà été condamné en 2012 à 16 ans de prison pour son appartenance à un groupe terroriste qui avait essayé de commettre des attentats à la bombe. Il avait bénéficié d'une libération conditionnelle en 2018. Usman Khan a commis ses meurtres lors d'une conférence sur un programme de réinsertion des détenus, auquel il participait.

Theodore Dalrymple revient sur cet attentat tristement révélateur des dangereuses illusions qui animent la politique pénale britannique. Des illusions qui sont aussi les nôtres.

Deux nouveaux numéros de la Revue Française de Criminologie et de Droit Pénal

Fidèle à sa vocation interdisciplinaire, la Revue Française de Criminologie et de Droit Pénal réunit à chaque nouveau numéro des contributions variées émanant de théoriciens et de praticiens du droit pénal et de la criminologie.

Cette revue universitaire donne la parole à des experts sérieux et reconnus et permet notamment à l'IPJ de donner accès à des milliers d'étudiants en droit à des analyses et des articles de qualité. L'association envoie ce fascicule aux universités, aux professeurs, aux bibliothèques (en plus de la sphère politique et institutionnelle)... Les magistrats, avocats et juristes de demain ont l'opportunité d'accéder à un savoir qui sort de la doxa.

À chaque nouvelle parution, l'équipe de l'Institut pour la Justice envoie à tous les publics concernés un exemplaire.

- **Douzième exemplaire de la Revue Française de Criminologie et de Droit Pénal en avril 2019**

Pour une philosophie authentiquement pénale, l'« efficacité » de la peine est d'abord d'ordre symbolique : avant tout débat sur la légitimité ou l'utilité respectives des diverses formes de réaction ou de défense sociales, il s'agit de savoir si elles sont suffisamment à même, sur le « marché » des valeurs, d'exprimer le « cours » du crime et de son châtement.

C'est bien tout le problème du système dit encore « pénal » en vigueur, travaillé par la mauvaise conscience et la recherche d'« alibis », et qui, en particulier sous les mantras de l'« individualisation » et de la « réinsertion », brouille, voire dévitalise, l'affirmation de valeur et le message pleinement « politique » dont la peine doit être porteuse, en puissance comme en acte : d'où la nécessité et l'urgence de le reconstruire. **Dominique Henri Matagrín** propose donc quelques prolégomènes d'une politique criminelle en rupture avec toute une évolution contemporaine pour, à tous les stades, rétablir le crédit de la sanction.

Si le droit de se défendre avait toujours relevé de l'évidence, il a commencé, à partir du XXème siècle, à faire l'objet de vives controverses relatives pour la plupart à sa compatibilité avec l'ordre public et une justice civilisée, mais aussi avec la justice sociale. Face à ce phénomène, la question se pose de savoir s'il faut vraiment conserver l'idée de légitime défense. À cette question, Charles Rouvier répond par l'affirmative, et il nous explique pourquoi il faut défendre la légitime défense.

Seattle est en état de siège. Ces cinq dernières années, la cité d'émeraude a connu une explosion du nombre de sans-abris, de la criminalité et de la toxicomanie. Dans le même temps, la métropole de Seattle dépense plus d'un milliard de dollars chaque année pour combattre le phénomène des sans-abris. Cependant, la crise n'a fait que s'accroître, avec plus

de toxicomanie, plus de crimes, et plus de campements dans les quartiers résidentiels. **Christopher F. Rufo** explique pourquoi les politiques publiques ont échoué et comment il serait possible de résoudre la crise des sans-abris, à Seattle comme ailleurs.

Les cybercriminels sont loin du cliché de l'adolescent surdoué enfermé dans sa chambre qui prévalait dans les années 1990. Aujourd'hui, ce sont plutôt des personnes isolées qui souvent utilisent leurs compétences en informatique à des fins criminelles plus par défi que par réelle intention de nuire, ou bien des personnes organisées en réseaux et appartenant à des groupes criminels qui vivent de leurs activités clandestines. **Faten Skaf** dresse le portrait de ces différentes catégories de cybercriminels, dont le nombre s'est considérablement accru avec le développement des nouvelles technologies de communication.

La loi de programmation 2018-2022 et de réforme de la Justice, portée par Nicole Belloubet, a été définitivement adoptée par le Parlement le 23 mars dernier. Que faut-il penser des principales mesures contenues dans cette loi, comme la création d'un Parquet National Antiterroriste, le développement des pouvoirs du parquet, ou la création des « tribunaux judiciaires » ? **Jean Pradel** et **Béatrice Brugère** répondent chacun à huit questions pour essayer de mieux cerner les forces et les faiblesses de cette réforme de la justice.

- **Treizième exemplaire de la Revue Française de Criminologie et de Droit Pénal en octobre 2019**

Le 4 juillet 2019, à l'initiative des sénateurs LR Bruno Retailleau et François-Noël Buffet, un colloque était organisé au Sénat pour tenter d'apporter de nouvelles réponses à la lutte contre les différentes formes de violence en France. Lors de ce colloque intitulé « Lutter contre la violence en France », le porte-parole de l'Institut pour la Justice, maître **Guillaume Jeanson**, et **Heather Mac Donald**, chercheur au Manhattan Institute et experte pour l'IPJ, ont présenté les résultats obtenus aux Pays-Bas et aux États-Unis dans la lutte contre la criminalité.

Durant les années 1970 et 1980, le métro de New York a connu une longue descente aux enfers. Les rames étaient délabrées et couvertes de graffitis, les couloirs du métro étaient devenus le refuge des sans-abris et des délinquants et les New-Yorkais désertaient le système de transport public, et la ville elle-même, qui perdait peu à peu des habitants. Mais à partir de la fin des années 1980, la ville et l'État de New York commencèrent à mettre en oeuvre des réformes cruciales qui allaient permettre de rendre leur métro aux New-Yorkais. En fait, la spectaculaire diminution de la criminalité à New York a commencé dans le métro, et ce que la police a découvert en combattant la violence dans les souterrains de la ville s'est avéré essentiel pour remporter la bataille dans ses rues. **Nicole Gelinas** explique comment le métro de New York est redevenu sûr, et plus bondé que jamais.

La paramilitarisation, voire la militarisation des polices, est une thèse très développée depuis le début des années 1990, notamment par des auteurs américains, les États-Unis présentant de ce point de vue un cas a priori idéal-typique. **Éric Meynard** montre que, à y regarder de plus près, ce phénomène semble plutôt correspondre au procès à l'oeuvre depuis des décennies de professionnalisation. Le cas israélien, bien que très particulier, n'accrédite pas pour autant cette thèse de la militarisation.

Un « conseil d'analyse économique », placé sous l'autorité du Premier ministre, vient de prôner la légalisation du cannabis. Il justifie sa proposition à partir de considérations essentiellement économiques. L'organisation étatique de la culture et de la vente du cannabis rapporterait au budget près de 3 milliards d'euros. Le professeur **Jean Costentin** rappelle pourquoi la légalisation du cannabis ferait exploser le nombre, déjà considérable, de ses consommateurs et développerait les multiples méfaits, pour le corps et pour le cerveau, des substances qu'il contient. Il montre également pourquoi les bénéfices économiques attendus ne seront pas au rendez-vous.

La légalisation du cannabis a le vent en poupe aux États-Unis. Cet élan vers la légalisation se nourrit de plusieurs affirmations qui sont en passe de devenir des vérités d'évidence : non seulement le cannabis n'est pas nocif, mais il est même thérapeutique ; légaliser le cannabis mettra fin à l'injuste emprisonnement de ses utilisateurs, particulièrement au sein des minorités visibles ; par ailleurs, la légalisation du cannabis contribuera à éliminer le marché illégal de la drogue et la violence qui l'accompagne ; dès lors qu'ils pourront réguler et taxer le cannabis, les États bénéficieront d'une manne fiscale, tandis que nous connaissons une ère de consommation responsable du cannabis. **Steven Malanga** montre que ces affirmations sont largement mensongères. Alors même que le mouvement en faveur de la légalisation du cannabis gagne du terrain, les journaux scientifiques accumulent les preuves de la nocivité de cette drogue d'un point de vue psychologique et social.

DANS LES MEDIAS

Depuis sa création, dans la presse écrite, à la radio ou à la télévision, l'IPJ et ses experts réagissent à l'actualité, participent à des débats, des émissions de décryptage pour faire entendre et comprendre leurs points de vue et leurs combats.

En 2019, à de nombreuses reprises, l'Institut pour la Justice, par la voix ou la plume de son porte-parole, a répondu aux interviews de journaux, comme *le Figaro*, ou *Atlantico*, de radios, comme *Sud Radio*, de chaînes de télévision, comme *Arte*, ou des médias internationaux comme *The Epoch times*, un journal américain.

Certains passages médiatiques de l'IPJ ont été particulièrement remarquables en 2019. Tel est notamment le cas pour les tribunes de Me Guillaume Jeanson dans le *FigaroVox* qui enregistre toujours de nombreux partages sur les réseaux sociaux et suscite des centaines de commentaires.

Quelques passages dans les médias remarquables en 2018 :

- **Contre le rapatriement des djihadistes, les arguments de l'Institut pour la Justice**

Dans une tribune pour le *FigaroVox*, Me Guillaume Jeanson, porte-parole de l'Institut pour la Justice, revient sur les déclarations du ministre de l'Intérieur qui envisage de rapatrier 130 djihadistes en France. Une mesure très inquiétante qui ne manque pas de soulever des problèmes très graves pour la sécurité des Français : les risques de récurrence et d'une contagion

djihadiste en prison. Me Jeanson s'inquiète aussi de savoir comment seront mis en prison ces « rapatriés » alors que la surpopulation carcérale bat des records chaque mois.

- **La justice française en échec face à l'augmentation de la délinquance**

11 000 vols, 1 700 agressions et 260 viols ou tentatives de viol par jour en France... la justice française est aujourd'hui en échec face à l'augmentation de la délinquance.

Pour quelles raisons et quelles solutions compte-t-elle mettre en œuvre ?

The Epoch Times pose cette question à Maître Guillaume Jeanson, qui n'hésite pas à dresser une critique sévère, mais juste, de la politique pénale du gouvernement.

- **Indemnisation d'Abdeslam : le droit contre la morale ?**

Le tribunal administratif de Versailles a condamné l'État à indemniser Salah Abdeslam, membre du commando djihadiste du Bataclan, pour conditions de détention illégales. Le porte-parole de l'Institut pour la Justice, au nom de l'association, critique cette décision dans les médias, notamment le *FigaroVox* dans lequel il explique que le profil du terroriste justifie une surveillance accrue.

- **Justice des mineurs : « Éducation ne doit pas rimer avec impunité »**

Après le meurtre d'un cuisinier par trois jeunes délinquants en septembre, en pleine réforme du droit pénal des mineurs, dans le *FigaroVox*, Me Guillaume Jeanson estime qu'on ne peut miser uniquement sur des mesures éducatives sans risquer de favoriser une impunité déjà trop grande.

- **Chanteloup-les-Vignes, pour l'IPJ : « Le problème des banlieues n'est pas économique mais culturel »**

En novembre 2019, de violents affrontements avec les forces de l'ordre ont éclaté à Chanteloup-les-Vignes. Pour l'IPJ, interrogé dans le *FigaroVox*, les jeunes à l'origine de ces échauffourées sont encouragés par un sentiment d'impunité. La clémence de la Justice est clairement pointée du doigt.

- **L'IPJ, un invité régulier de *Sud Radio* sur de nombreux sujets pour lesquels son expertise et son sens du débat sont appréciés.**

L'un des sujets sur lesquels l'IPJ est par exemple intervenu en 2019 : Les violences conjugales : la justice est-elle trop laxiste ?

- **La légitime défense, un combat toujours d'actualité pour l'IPJ**

Me Guillaume Jeanson a participé à un reportage de la chaîne *Sputnik* sur l'état de la légitime défense dans notre pays. Peut-on réellement se défendre aujourd'hui en France face à une agression ? Aussi absurde que cela puisse paraître, tel n'est pas toujours le cas. L'association lutte réellement pour faire évoluer la loi mais se heurte à des barrages idéologiques. Une proposition de loi a été récemment déposée par huit députés et soutenue par l'IPJ.

AVEC LES VICTIMES

Si l'association n'est pas une association d'aide aux victimes et ne fait pas d'assistance juridique, elle est néanmoins une association de soutien qui offre à toutes les victimes qui la contactent une oreille bienveillante et compassionnelle. Le collectif de victimes garde des liens étroits avec les membres de l'association.

S'il n'y a pas d'action de grande ampleur à noter sur ce point en 2019, l'association veille à toujours poursuivre ce travail précieux et utile de veille téléphonique et de soutien à toutes les personnes qui appellent l'IPJ, et qui ont surtout besoin de sortir de la solitude dans laquelle elles sont plongées.

RESEAUX SOCIAUX ET RAYONNEMENT SUR INTERNET

- **Sur Facebook**

L'IPJ est très présent sur Facebook et draine un public fidèle à ses publications. En 2019, 32 314 personnes aiment la page de l'Institut pour la Justice et 30 234 personnes « suivent » son activité.

L'association fait régulièrement le « buzz » auprès de sa communauté avec des informations de dysfonctionnements de la Justice qu'elle trouve notamment dans la presse quotidienne régionale

- **Sur Twitter**

L'IPJ est également présent sur Twitter où, continuant de croître, il y est désormais suivi par 3 673 personnes. Cet instrument de communication permet de joindre un public de personnalités politiques, journalistes et chroniqueurs judiciaires. Cela permet d'obtenir des informations très rapidement et de les répercuter à tous ses sympathisants. Ce média permet aussi de s'adresser directement à des décideurs en ayant une large audience.

- **Instagram**

L'association a poursuivi son essor sur les réseaux sociaux en tenant à jour un compte Instagram où elle publie les vidéos réalisées par la Présidente de l'Institut pour la Justice. Dans ces vidéos hebdomadaires, Axelle Theillier informe des actions en cours de l'IPJ, de ses combats et donne son regard sur l'actualité judiciaire.

- **Les courriels de Laurence Havel**

L'IPJ, par la plume de Laurence Havel, sa secrétaire nationale, a envoyé à ses sympathisants 86 emails d'informations sur l'actualité et les actions de l'IPJ. Ces emails envoyés sont très importants, car ils permettent à l'association de garder un contact direct avec ses sympathisants et ses donateurs et leur demander de soutenir l'association par des dons en ligne.

En 2019, Laurence Havel a répondu à 24 126 messages de sympathisants qui posaient des questions sur l'actualité judiciaire, sur les combats de l'IPJ, à des victimes qui souhaitaient du soutien ou à des donateurs qui avaient des questions précises. Elle se fait un devoir d'apporter à tous les messages reçus une réponse étayée.

- **La Web télé de l'IPJ**

Par son compte Youtube, l'IPJ a mis en ligne en 2019 d'autres entretiens filmés avec des personnalités politiques et des acteurs du monde de la Justice et de la sécurité.

Ces interviews sont l'occasion de mettre en avant certaines initiatives comme celle de l'association « Assistance et Recherche de Personnes Disparues » (ARDP). Cette association nationale, fondée et enregistrée en février 2003, qui intervient auprès des familles touchées par la disparition d'un proche, majeur ou mineur.

Elles offrent aussi un décryptage inédit et précieux de l'actualité politico-judiciaire, c'est pour cela que la conférence donnée par Philippe Bilger en novembre, aux membres de l'IPJ, est en ligne sur la web télé afin de toucher le plus grand nombre.

LES COURRIERS DE L'INSTITUT POUR LA JUSTICE

En 2019, Axelle Theilier, Présidente de l'IPJ, a envoyé des courriers par La Poste à tous les membres de l'IPJ. Ces courriers, qui sont très souvent accompagnés d'une demande de soutien, permettent aussi d'envoyer des informations sur l'actualité et sur les actions de l'association à toutes les personnes qui n'ont pas accès à internet ou qui n'utilisent pas d'ordinateur.

Ainsi, l'IPJ a notamment envoyé deux bulletins d'information « Droit et liberté » en mars et en octobre, qui font le point sur tous les chantiers de l'association.

Ce bulletin permet aussi de donner la parole aux donateurs, qui ont très souvent leur mot à dire sur les actions menées.

En 2019, outre l'action d'envergure menée pour s'opposer à la réforme de la Justice des mineurs, l'IPJ a également joint ses membres pour évoquer avec eux ses combats contre la généralisation des téléphones en prison, l'abandon des gens honnêtes par la Justice et l'augmentation de la violence à l'encontre des personnes âgées.

LES PERSPECTIVES EN 2020

L'association va continuer son activité de publication en 2020 en s'appuyant sur l'expertise de juristes et va continuer d'éditer la Revue Française de Criminologie et de Droit Pénal ainsi que des études et des analyses régulièrement.

Elle compte poursuivre le cycle de conférences-débats lancé en 2019 en invitant notamment en février le Général Bertrand Soubelet sur le thème « Sécurité intérieure et menace terroriste ».

En décembre 2019, l'Institut pour la Justice a envoyé à tous ses membres un courrier pour les informer de sa décision de démarrer un grand travail sur les vices de procédure.

Excédé, comme de très nombreux Français, par les affaires judiciaires qui se soldent par des décisions incompréhensibles (parfois certains délinquants repartent libres comme l'air du tribunal alors qu'ils encouraient des peines de prison), l'IPJ a décidé de se saisir de ce problème pour y trouver une solution.

Mais ce sujet est très épineux et complexe car il touche le fondement même du droit, aussi l'Institut pour la Justice a demandé au début de l'année 2020 à de grands juristes de se joindre à lui dans cette entreprise. Le professeur émérite de droit Jean Pradel, les magistrats Francis Casorla et Dominique Matagrín et le conseiller d'État Christophe Eoche Duval ont accepté ce travail et font honneur à l'IPJ.

Les premiers travaux ont déjà été menés et de nombreux points ont été abordés par ces éminents juristes qui font autorité. Le travail n'en est encore qu'à son commencement, mais l'association compte bien le faire aboutir à des conclusions sérieuses. Et pour cela, elle explore avec l'aide de ces experts toutes les pistes possibles. L'objectif de l'IPJ est simple : faire évoluer le droit.

Les vices de procédure représentent une perte de temps pour la Justice, dont les délais sont déjà interminables. Une perte de temps pour les magistrats, qui se plaignent de ne pas avoir assez de moyens et une perte de temps pour la victime, dont le calvaire est épouvantable. Voilà un des grands enjeux de l'année 2020.

L'association continuera également son activité d'information auprès de tous ses sympathisants pour les tenir informés, notamment de l'avancée de ses travaux. Le soutien que l'IPJ apporte aux victimes depuis maintenant plus de 10 ans se poursuivra en 2020 avec toujours la même attention accordée à toutes les personnes qui contactent l'association.

Mais les circonstances inédites que traverse notre pays vont impacter l'activité et les actions de l'association, qui va tâcher néanmoins de rester vigilante et déterminée dans tous ses travaux.